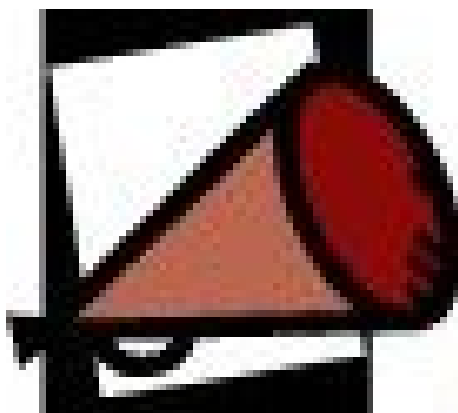


<https://www.pressegauche.org/Affaire-Louis-Robert-Le-SPGQ-endosse-les-conclusions-du-Protecteur-du-citoyen>



# Affaire Louis Robert - Le SPGQ endosse les conclusions du Protecteur du citoyen

- Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 13 juin 2019



---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**QUÉBEC, le 13 juin 2019 - Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) se réjouit que le Protecteur du citoyen confirme les manquements majeurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le traitement de l'affaire de l'agronome et lanceur d'alerte Louis Robert.**

Non seulement les plaintes ne pouvaient être adressées à une adresse courriel sécurisée, mais la personne responsable de les recevoir, madame Geneviève Masse, n'a pas hésité à faire circuler le nom et les propos du divulgateur à l'interne. « Comme l'indique le Protecteur du citoyen, c'est la perte de confiance dans le processus interne qui l'a poussé à se tourner vers les médias, indique Line Lamarre, présidente du SPGQ. Le plus scandaleux, c'est que Mme Masse n'a pas été sanctionnée pour ses graves manquements et qu'elle a même été promue sous-ministre adjointe. » Selon le rapport, le MAPAQ ne traite plus de telles plaintes à l'interne et les réfère plutôt au Protecteur du citoyen. Il reconnaît implicitement son incompetence en la matière.

Le SPGQ estime que la liberté d'expression doit avoir préséance sur l'obligation de loyauté lorsque le personnel professionnel souhaite dénoncer une situation d'intérêt public. « Louis Robert n'a pas agi dans son intérêt personnel, il a voulu informer la population sur l'ingérence des lobbyistes en faveur des pesticides dans la recherche, rappelle Mme Lamarre. Ses interventions ont d'ailleurs mené à la création d'une commission parlementaire sur l'impact des pesticides sur la santé publique. Cela montre bien la pertinence de ses préoccupations. »

Ce n'est pas la première fois que la protectrice du citoyen pointe du doigt le MAPAQ. Six mois avant le congédiement de Louis Robert, Marie Rinfret avait divulgué un rapport dans lequel elle faisait état de manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie de la part d'un gestionnaire du MAPAQ. « Lorsqu'un gestionnaire du MAPAQ peut recommander impunément l'octroi et le versement d'aide financière à un organisme privé alors qu'il siège à son conseil d'administration, le SPGQ ne peut guère se surprendre de voir son membre accablé d'une manière aussi cavalière, arbitraire et ignominieuse, malgré ses états de service irréprochables », indique Mme Lamarre.

Louis Robert a été congédié du MAPAQ le 24 janvier 2019, après 32 années de service, pour avoir dénoncé aux médias l'ingérence de lobbyistes en faveur des pesticides au Centre de recherche sur les grains (CÉROM). Jusqu'à présent, plus de 70 000 personnes ont signé une pétition du SPGQ sur le site [change.org](http://change.org) en appui au lanceur d'alerte.